

## QUE PEUT-ON ACHETER AVEC UN ÉCO-CHÈQUE?

Les éco-chèques (également appelés «chèques verts») sont des chèques destinés à financer l'acquisition de produits et de services écologiques. Vous pouvez acheter ces produits et services chez les commerçants et les fournisseurs (de services) qui acceptent les éco-chèques (tout comme les chèques-repas, ils ne sont pas obligatoires).

Une liste gérée par le Conseil National du Travail fixe ce que sont ces produits et services écologiques. Valable pour une durée illimitée, cette liste peut être revue chaque année.

Cette liste a été construite autour de six objectifs écologiques:

### 🔌 économies d'énergie

- Achat et/ou placement de produits et de services pour lesquels l'Etat fédéral accorde une réduction fiscale au titre des économies d'énergie;
- Produits et services pour lesquels une des Régions accorde des subventions régionales;
- Achat de produits destinés à l'isolation des logements;
- Achat de lampes économiques, de lampes TL et d'éclairage LED;
- Appareils électriques qui fonctionnent exclusivement à l'énergie solaire ou grâce à de l'énergie produite manuellement.

### 💧 économies d'eau

- Pommeau de douche économique;
- Citerne de récupération des eaux de pluie;
- Economiser l'eau des éviers;
- Réservoir de chasse d'eau à touche économique.

### 🚗 mobilité durable

- Placement de filtres à particule dans les voitures diesel dont l'année de construction est antérieure à 2005;
- Placement d'une installation LPG dans des voitures particulières;
- Titres de transport pour les transports en commun publics (Attention: cette mesure n'est pas encore en application, les sociétés de transport en commun réfléchissent à l'application);
- Achat et entretien de vélos, vélos avec moteur auxiliaire électrique, pièces détachées et accessoires pour vélo;
- Cours d'éco-conduite.

### ♻️ gestion des déchets

- Achat de piles NiMH rechargeables, portables et de chargeurs pour ce type de piles;
- Achat d'un bac à compost;
- Matières qui se composent intégralement de matériaux compostables répondant à la norme BIN EN 13432;
- Papier recyclé à 100 %, non blanchi ou blanchi sans chlore gazeux (TCF).

### 🌿 écodesign

- Produits et services portant l'écocycle européen.

### 🌳 nature

- Achat de bois exploité de façon durable ou de produits fabriqués à partir de bois exploité de façon durable et achat de papier produit à partir de fibres recyclées ou de fibres issues de bois exploités durablement;
- Achat d'arbres et de plantes extérieures, de bulbes et de semences pour l'extérieur, d'outils de jardinage non motorisés, de terreau, d'humus et d'engrais avec biogarantie.



Chaque objectif s'accompagne d'une liste de produits et de services. Lorsqu'il remet des éco-chèques pour la première fois, l'employeur doit donner des informations (sous quelque forme que ce soit) sur la liste des produits et services.

Vous trouvez une liste détaillée des produits sur [www.ecocheques.be](http://www.ecocheques.be)

Après les chèques-repas, les chèques-culture et les chèques sportifs, les entreprises peuvent dorénavant également offrir à leurs employés des éco-chèques. Ceux-ci sont destinés à l'achat de produits et services écologiques. Les règles encadrant ces éco-chèques ont été définies dans la CCT n°98 du Conseil National du Travail.

## QU'EST-CE QU'UN ÉCO-CHÈQUE?

Les éco-chèques (également appelés «chèques verts») sont des chèques destinés à financer l'acquisition de produits et de services écologiques.

L'éco-chèque est un petit supplément que l'employeur verse à son travailleur. Ce chèque ne peut donc en aucun cas servir de remplacement ou de conversion du salaire, de primes, d'avantages en nature ou de tout autre avantage.

Ces chèques sont exonérés d'impôts et de cotisations sociales. A la différence des chèques-repas, les travailleurs ne doivent payer aucune cotisation sur les éco-chèques.



## QUI PEUT RECEVOIR UN ÉCO-CHÈQUE?

En principe, l'éco-chèque doit être attribué sur la base d'une convention collective sectorielle ou d'entreprise.

L'éco-chèque peut également être mis en œuvre par convention individuelle écrite :

- s'il n'y a pas de délégation syndicale dans l'entreprise;
- ou si vous appartenez à une catégorie de travailleurs pour lesquels il n'y a pas d'habitude de CCT.

## COMBIEN D'ÉCO-CHÈQUES PEUT-ON RECEVOIR?

La convention individuelle ou une CCT sectorielle ou d'entreprise règle la valeur de l'éco-chèque et la fréquence de l'octroi des éco-chèques.

La valeur maximale d'un éco-chèque est de 10 euros.

Le montant total des éco-chèques octroyés par l'employeur ne peut pas dépasser 125 euros par travailleur en 2009 et 250 euros par an à partir de 2010.

L'éco-chèque ne peut pas (même partiellement) être échangé contre de l'argent.

Les personnes qui quittent ou entrent dans l'entreprise pendant l'année civile ont au moins droit à des chèques au pro rata. Il en va de même pour les personnes qui changent de catégorie du personnel en cours d'année, qui par exemple relèvent de la CCT des employés et plus de celle des ouvriers. En cas de suspension du contrat, on calcule aussi au pro rata, en fonction du nombre de jours rémunérés et non du



nombre de jours de travail, ce qui permet d'éviter la perte de chèques pour les jours de maladie avec salaire garanti. Sont assimilés à des journées rémunérées:

- les jours couverts par le pécule de vacances;
- la période du 15e au 31e jour d'incapacité de travail avec une indemnité complémentaire;
- le repos de maternité.

Il s'agit d'un minimum, qui peut naturellement être dépassé par convention, par exemple en prévoyant des assimilations supplémentaires.



## QUELLE EST LA DURÉE DE VALIDITÉ D'UN ÉCO-CHÈQUE?

Un éco-chèque peut être utilisé jusqu'au dernier jour du 24<sup>e</sup> mois suivant la remise du chèque.

En conséquence, il est permis d'accumuler les chèques pendant 2 ans pour financer un investissement coûteux dans des mesures d'économie d'énergie.

## A QUOI RESSEMBLE UN ÉCO-CHÈQUE?

C'est la société émettrice des chèques qui déterminera à quoi ceux-ci ressembleront. L'employeur choisit librement la société émettrice.

Il est dès à présent certain que les mentions suivantes doivent figurer sur les chèques:

- la valeur de l'éco-chèque;
- la durée de validité;
- le fait que le chèque ne peut servir que pour l'acquisition de produits et de services écologiques mentionnés sur une liste gérée par le Conseil National du Travail.

